



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-04-2026 /

Dossier complet le : 04-05-2026 /

N° d'enregistrement : 017278/KK P

1 Intitulé du projet

Demande de réalisation de deux forages de reconnaissance de 210 mètres de profondeur nomme F1_LAPALME et F2_LAPALME, pour le compte de l'ASL LITTORAL SUD

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ASL LITTORAL SUD

Raison sociale

Association Syndicale Libre

N° SIRET

10327132600011

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Fournier

Prénom(s)

j

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer deux forages de reconnaissance de 210 m de profondeur qui in-fine et en cas de recherche positive d'eau pourront être équipés pour permettre l'exploitation de la ressource souterraine disponible. Chaque forage vise à irriguer des parcelles agricoles appartenant aux adhérents de l'ASL LITTORAL SUD. Les forages projetés, nommés FORAGE F1_LAPALME et FORAGE F2_LAPALME se situent respectivement sur les parcelles n° 179 et 213 de la commune de LAPALME et ont pour objectif l'exploitation de la masse d'eau souterraine FRDG156 : « Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charriée des Corbières ». L'objectif de l'ouvrage F1_LAPALME est de permettre l'irrigation de 27, 1 hectares de vignes et le FORAGE F2_LAPALME permettrait d'irriguer 28, 30 hectares. Les besoins en eau ont été calculés sur les bases d'irrigation de 1000 m³/ha/an pour 6 périodes d'irrigation, soit 16 j de temps de retour sur l'irrigation soit un total de 28 230 m³/an pour le forage F1_LAPALME et 29 430 m³/h pour le forage F2_LAPALME. Si les forages sont négatifs, il seront condamnés dans les règles de l'art sous le contrôle d'un hydrogéologue averti. Toutes les précautions nécessaires seront prises pour qu'il n'y ait aucune incidence sur les eaux

4.2 Objectifs du projet

L'objectif des forages F1 et F2_LAPALME est d'atteindre un débit minimal de 15 m³/h. Des pompages d'essai seront menés afin d'affiner la connaissance hydrogéologique des niveaux aquifères, d'évaluer la capacité d'exploitation des ouvrages et d'analyser l'impact des prélèvements sur l'aquifère concerné ainsi que sur les ressources environnantes. In fine, les forages projetés auront pour vocation d'assurer l'irrigation des terres agricoles des adhérents de l'ASL LITTORAL SUD : ce projet vise donc à garantir une ressource en eau adaptée aux besoins décrits. La méthode d'irrigation envisagée pour ce projet correspond à de l'irrigation aux gouttes à gouttes. Dans ce contexte, la création de ces deux nouveaux forages sur la propriété d'un adhérent de l'ASL devient indispensable pour assurer la viabilité de leur projet agricole et la continuité de leurs activités.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les deux ouvrages, les investigations permettront de reconnaître les formations géologiques et hydrogéologiques présentes de 0 à 210m: >Déplacement sur un site, amener le matériel de forage et repli, mise en place de l'atelier de forage. >Mise en place d'un tubage provisoire de 0-12m Ø273mm pour confection tête de forage et cimentation gravitaire pour ancrage sur espace annulaire. >Forage Marteau Fond de trou et à l'air en circulation directe ou inverse alèse Ø254mm de -12 à -210 m, assurant une vision optimale de la productivité des aquifères. >Prise d'échantillons tous les mètres pour description géologique des terrains traversés et potentialités aquifères. >Tubage PVC plein Ø163/180 mm de 0 à 130 m avec tubage crepine PVC à fentes radiales Ø163/180 mm au droit des arrivées d'eau observées. > Fourniture et pose d'un massif de gravier annulaire 2,5/5 mm roulé lavé de 15 m à 210 m (9,5 t) >Cimentation sous pression de l'espace annulaire (à l'extrados du pretubage pour isolation complète des venues d'eau superficielles) à l'aide d'un laitier de ciment de densité 1,8 entre la surface et -13m (2,5 t). > Développement sous air lift (16h). La tête de forage sera rendue étanche avec une plaque pleine taraudée sur contre bride boulonnée, avec un presse étoupe pour le passage des câbles d'alimentation. Une dalle béton de 3 m² sera mise en place autour de l'ouvrage. En cas de recherche d'eau négative, le forage sera condamné dans les règles de l'art.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation des nouveaux forages se limitera simplement à la remontée de la pompe en cas de problème ou de dysfonctionnement manifeste. Un suivi de fonctionnement sera réalisé afin de s'assurer de la bonne mise en place des équipements pour chacun des ouvrages. De plus, le pétitionnaire installera un compteur afin d'assurer par ses propres moyens un suivi volumétrique des volumes prélevés. Il pourra occasionnellement être amené à réaliser des prélèvements et des analyses qualitatives des eaux captées. Le propriétaire sera également sensibilisé à l'équipement du forage. Le forage disposera d'un tube guide sonde pour permettre ponctuellement la mesure des niveaux piézométriques, effectuée par le pétitionnaire. Une recherche régulière des fuites sur le réseau d'eau de consommation de la propriété devra être mise en place afin de limiter l'exploitation de la ressource aux justes volumes nécessaires pour l'irrigation. Le pétitionnaire prendra soin de limiter ses consommations à leurs stricts minimums. Avant mise en service du nouveau FORAGE F1_LAPALME et F2_LAPALME, ceux-ci seront aménagés conformément à la réglementation afin d'assurer une protection quantitative et qualitative de la ressource.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur des ouvrages Dimention des ouvrages Debits de prelevements Volumes annuels prelevés au total Volumes annuels prelevés pour F1_LAPALME Volumes annuels prelevés pour F2_LAPALME	(210, m) (180, mm) (15, m³/h) (57 620, m³/an) (28 230, m³/an) (29 430 , m³/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : La Palme
Code postal : 11480 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2.971041 " Lat. : 42.964790 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

F1_LAPALME : 42.964790, 2.971041 parcelle 179 section A F2_LAPALME : 42.950070, 2.974180 parcelle 213 section A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF DE TYPE I : PLAINE AGRICOLE DE LAPALME
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	LAPALME
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	NARBONNAISE EN MEDITERRANES

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	les ouvrages se situent a plus d'un kilometre des zones Natura 2000 Etang de Lapalme et Basses Corbieres.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevements envisages dans la masse d'eau FRDG156 : "Calcaires et marnes jurassiques et triasiques de la nappe charrie des Corbieres" pour un volume de 57 620 m³/an
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les prelevements qui seront realises au niveau des deux ouvrages n'engendreront pas de drainages souterrains ou de modification previsible en raison des volumes journaliers. L'impact quantitatif potentiel sera verrifie lors du suivi piezometrique sur le forage. Il est prevu un suivi de consommation en fonction des conditions climatiques. De plus, les petitionnaires prendront soin de limiter leurs consommations au strict minimum
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La foration des ouvrages va engendrer de faibles volumes de deblais lors de la foration qui n'exaideront pas les 10m³ pour chacun des forages . Ceux-ci pourront etre aplanis aux abors du forage et la parcelle concerne. Les cuttings seront evacuees hors du site apres achevement des travaux de forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Inondation : Risque existant mais ne concerne pas les parcelles engagées ; - Seisme : Risque faible ; - Mouvement de terrain : Existant ; - Remontée de nappe : Existant ; - Retrait gonflement des argiles : Risque modéré ; - Risques côtiers (submersion marine, tsunami) : Existant mais ne concerne pas les parcelles engagées ; - Feu de forêt : Risque existant ; - Radon : Risque existant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase travaux, des déplacements de véhicules de l'entreprise de forage auront lieu mais ne seront que ponctuels et limités dans le temps. En phase d'exploitation, le projet n'induit pas d'augmentation de déplacements et du trafic. Les seuls déplacements se feront pour entretenir et maintenir le bon état d'exploitation du forage
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux peuvent être source de nuisances sonores. Celles-ci seront temporaires et les travaux seront réalisés dans le respect des normes réglementaires du bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase de travaux des nuisances sonores seront inévitables cependant dans le respect des normes réglementaires du bruit. Autrement, en phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de nuisances
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase de chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier (foreuse).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Cet impact est temporaire et lié à la réalisation des travaux de forage et de fondation. En phase d'exploitation, aucune vibration ne sera induite par le projet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, le chantier peut émettre des poussières. Ces poussières sont toutefois peu évitables, temporaires et sans incidence aucune sur l'environnement. En cas de besoin un arrosage mesure sera réalisé avec un jet d'eau.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Lors de l'atteinte de l'aquifère, des projections d'eaux pourront avoir lieu pendant le travail de forage. Ces projections seront sans conséquence sur l'environnement
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le volume des eaux extraites lors de la réalisation du forage sera limité et faible. La quantité prélevée décantera et s'infiltrera au droit du terrain naturel du site

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un employé de l'entreprise de forage assurera le suivi du bon déroulement des eaux d'exhaure et de l'absence de turbidité pendant les travaux. Toutes mesures de protection des milieux seront prises pendant les travaux de forage (film polyane sous machines, bac de rétention pour le stockage éventuel des hydrocarbures, merlon périphérique, etc...) pour assurer la sécurité sanitaire des travaux. Les mesures de surveillance consisteront au suivi du niveau de l'aquifère sur les nouveaux ouvrages, ainsi qu'en l'estimation des débits d'exploitation.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase de travaux, les travaux risquent d'engendrer des nuisances temporaires, précisées dans la partie 6.1. En phase d'exploitation, aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine ne sera généré.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet qui consiste à réaliser deux forages de reconnaissances permettant d'envisager une exploitation de la ressource souterraine pour l'irrigation de terres agricoles sur 55,36 hectares repartis en deux secteurs. Secteur 1 : 27, 10 hectares irrigés avec le projet de forage F1_LAPALME et le secteur 2 : 28, 30 hectares irrigés avec le projet F2_LAPALME. Les volumes annuels seront au total de 57 620 m³/an (comprenant les volumes nécessaires à la réalisation des pompages d'essai pour les deux ouvrages) une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)